



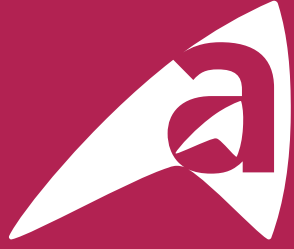
# GUIDE

# Conduite du

# FRAMBOISIER

## en agriculture biologique

## en Nouvelle-Aquitaine

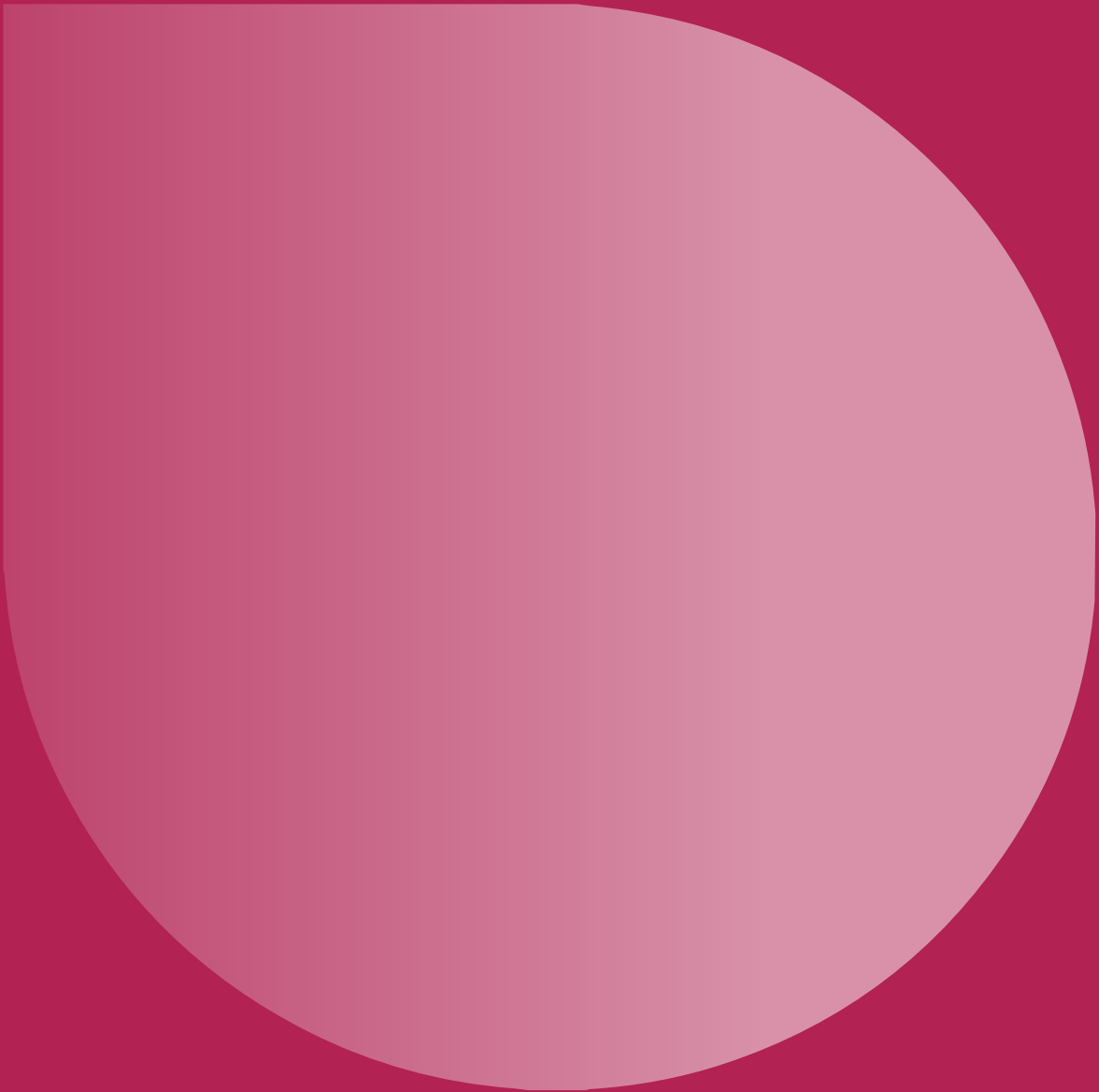


**CHAMBRES  
D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE**



**EDITION 2026**





# CONDUITE DU FRAMBOISIER

## EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>LE FRAMBOISIER EN AB</b>	<b>04-09</b>
	<b>A</b> CHIFFRES-CLÉS DE LA FILIÈRE	04
	<b>B</b> RÈGLES GÉNÉRALES DE L'AB	05
<b>II</b>	<b>LES CARACTÉRISTIQUES DU FRAMBOISIER ET LE CYCLE CULTURAL</b>	<b>11-13</b>
<b>III</b>	<b>LE CHOIX VARIÉTAL</b>	<b>14-16</b>
<b>IV</b>	<b>LA CONDUITE DU FRAMBOISIER</b>	<b>17-22</b>
	<b>A</b> BESOINS ET TYPES DE SOLS	17
	<b>B</b> PRÉPARER SA PLANTATION	17
	<b>C</b> CHOISIR DES ABRIS	18
	<b>D</b> RÉUSSIR SA PLANTATION	19
	<b>E</b> ENTRETIEN DE LA CULTURE : FERTILISATION ET IRRIGATION	19
<b>V</b>	<b>LA GESTION DE L'ENHERBEMENT EN AB</b>	<b>24-23</b>
<b>VI</b>	<b>LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE EN AB</b>	<b>26-41</b>
	<b>A</b> LES 3 PRINCIPAUX LEVIERS	26
	<b>B</b> PRODUITS PHYTOSANITAIRES UTILISABLES	27
	<b>C</b> GESTION DES RAVAGEURS	29
	<b>D</b> GESTION DES MALADIES	36
	<b>E</b> RENDEMENTS ATTENDUS	41
<b>VII</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>42</b>

# LA FRAMBOISE EN AB

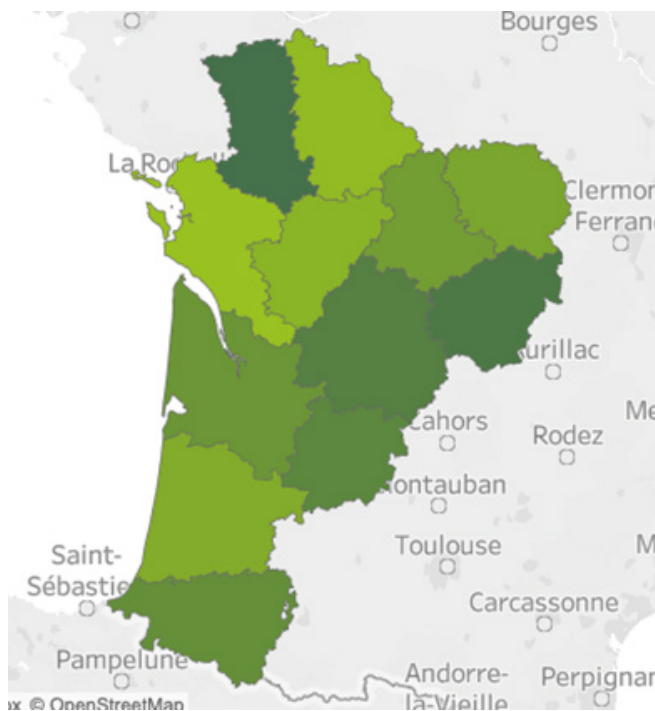
## A CHIFFRES-CLÉS DE LA FILIÈRE

En 2024, la production française de framboises bio concernait 823 producteurs sur 215 ha avec une forte progression en 2024. Le nombre de producteurs a doublé et les surfaces ont progressé de 60 % en 1 an.

La Nouvelle-Aquitaine suit la dynamique nationale, avec 123 producteurs (+ 156 % en 2023) sur un total de 96 ha (+ 28 % en 2023), soit près de la moitié des surfaces nationales. Si les producteurs sont principalement situés en Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine est largement devant en termes de surfaces, ce qui témoigne d'une surface moyenne plus importante.

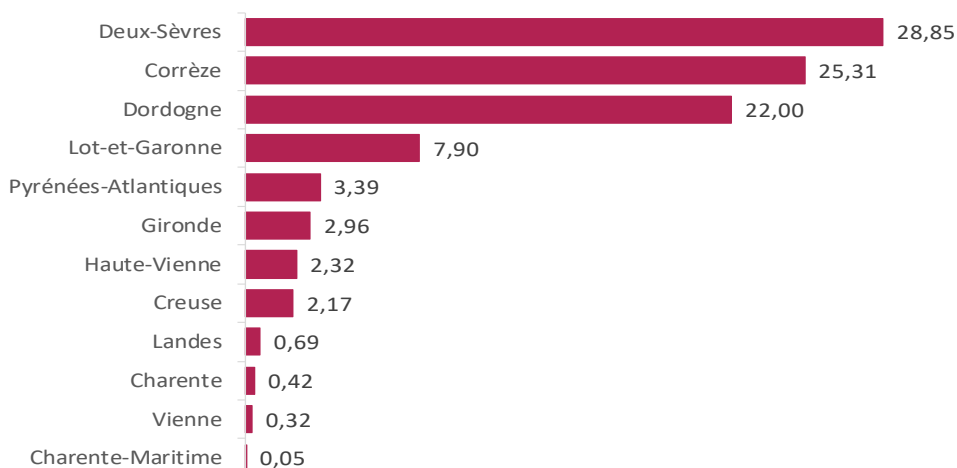
En effet, en Nouvelle-Aquitaine :

- ▶ 75 % des producteurs ont moins de 10 ha
- ▶ 20 % ont entre 10 et 50 ha.



Les Deux-Sèvres (29 ha), la Corrèze (25 ha) et la Dordogne (22 ha) rassemblent 80 % des surfaces régionales.

## RÉPARTITION DES SURFACES DE FRAMBOISIERS BIO PAR DÉPARTEMENT



La demande sur le marché du frais est de plus en plus importante avec une offre plutôt restreinte, ce qui conduit à un prix intéressant. Le conditionnement souhaité est la barquette 125 g. Il y a un fort enjeu sur les variétés pour avoir un fruit qui se conserve le plus possible tout en ayant du goût. Les framboises bio sont valorisées principalement en magasins spécialisés et en primeurs.

La framboise est également demandée par les transformateurs principalement pour la production de confitures ou purées de fruits. Il existe de nombreux transformateurs en Nouvelle-Aquitaine. Il y a moins d'exigence sur la variété plantée mais les productions récoltées mécaniquement sont plus compétitives. Compte tenu de la fragilité du produit, les framboises doivent être congelées très rapidement après récolte.

Retrouvez la liste des groupements de producteurs et transformateurs intéressés par la framboise bio sur : [www.interbionouvelleaquitaine.com](http://www.interbionouvelleaquitaine.com)

## B RÈGLES GÉNÉRALES DE L'AB

### 1/ Principes de l'AB

L'agriculture biologique est un mode de production agricole basé sur les principes suivants :

- ▶ l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques de synthèse,
- ▶ l'interdiction de cultiver des Organismes Génétiquement Modifiés,
- ▶ le respect du bien-être animal, le lien au sol et l'autonomie alimentaire du troupeau,
- ▶ le recyclage des matières organiques,
- ▶ la rotation des cultures,
- ▶ la lutte biologique.



## 2/ Texte réglementaire

Elle s'appuie sur un règlement européen cadre, le Règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007, et 2 règlements d'application, le règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008 et le règlement (CE) n° 1235/2008 de la Commission du 8 décembre 2008, qui encadrent les productions végétales, animales et les produits transformés.

Un nouveau règlement est entré en application au 1er janvier 2022. Il n'entraîne pas a priori de changements majeurs sur la production de framboises bio. Nous serons vigilants quant à la production de plants en bio qui pourraient évoluer avec la nouvelle réglementation. Une mise à jour du guide sera alors effectuée.

En France, des cahiers des charges viennent compléter le règlement européen pour les productions animales spécifiques (lapin, autruche, escargot...), la production d'aliments pour animaux de compagnie, la restauration hors foyer ou commerciale.

L'INAO, Institut national de l'origine et de la qualité, a rédigé plusieurs guides de lecture pour faciliter la compréhension de la réglementation en AB :

- ▶ Le Guide de lecture pour l'application des règlements : *Nouveau Guide de lecture applicable à partir du 1er janvier 2022*
- ▶ La liste des substances utilisables en agriculture biologiques : *l'annexe I du règlement UE 2021/1165*, une fiche de rappel sur les usages "*Utilisation de produits phytopharmaceutiques et à visée phytosanitaire en AB*". Le site Ephy recense l'ensemble des spécialités commerciales utilisables en AB et leurs modalités d'application : <https://ephy.anses.fr/>
- ▶ Les modalités de production de matériel végétal : *Matériel de reproduction végétale en AB*
- ▶ Le Guide d'étiquetage précisant l'utilisation du sigle Agriculture Biologique (composition, taille, couleurs et position du logotype) : *Guide d'étiquetage*

L'AB est un SIQO (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine) au même titre que l'Appellation d'Origine Contrôlée ou Protégée (AOC/AOP), le Label Rouge, l'Indication Géographique Protégée (IGP) et la Spécialité Traditionnelle Garantie (STG).

Tous les produits issus de l'agriculture biologique font l'objet d'un contrôle par un organisme certificateur agréé par les pouvoirs publics et accrédité par le comité français d'accréditation COFRAC.

L'engagement en bio nécessite à la fois la notification de son activité auprès de l'Agence bio et la contractualisation avec un organisme certificateur.

La notification est gratuite, entièrement dématérialisée et se réalise sur le site <https://notification.agencebio.org>. La contractualisation avec l'organisme certificateur (OC) donne lieu à une facturation qui varie en fonction des types d'exploitation. Le paiement est annuel et l'engagement renouvelé tacitement tous les ans.

L'engagement en AB permet d'obtenir des aides sous conditions, notamment via la PAC ou le crédit d'impôt. Tous les ans, les Chambres d'agriculture éditent une note au sujet de la PAC, décrivant l'actualité des règles au niveau des aides dédiées aux agriculteurs bio et en conversion de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Suite à son engagement (notification + contrat OC), l'agriculteur reçoit une attestation d'engagement en bio qui lui servira pour toutes ses démarches de demande d'aides bio. Cette attestation est complétée d'une attestation de productions végétales et animales, qui fait suite au contrôle de l'OC. Le contrôle est annuel et concerne aussi bien le volet administratif (étiquettes des semences, des produits phytopharmaceutiques...), comptable (factures, bons de livraison, bordereaux d'envoi...) que technique (visite de parcelles, prélèvements de matériel végétal ou de terre...).

L'ensemble des démarches sont décrites dans le guide *Produire en agriculture biologique*. Celui-ci est complété par des fiches réglementation réalisées par filières (cultures annuelles, pérennes, volailles de chair et œuf, porcs, herbivores viandes et lait).

Il existe, au minimum, un conseiller bio par département dans les Chambres d'agriculture pour vous aider dans votre projet bio.

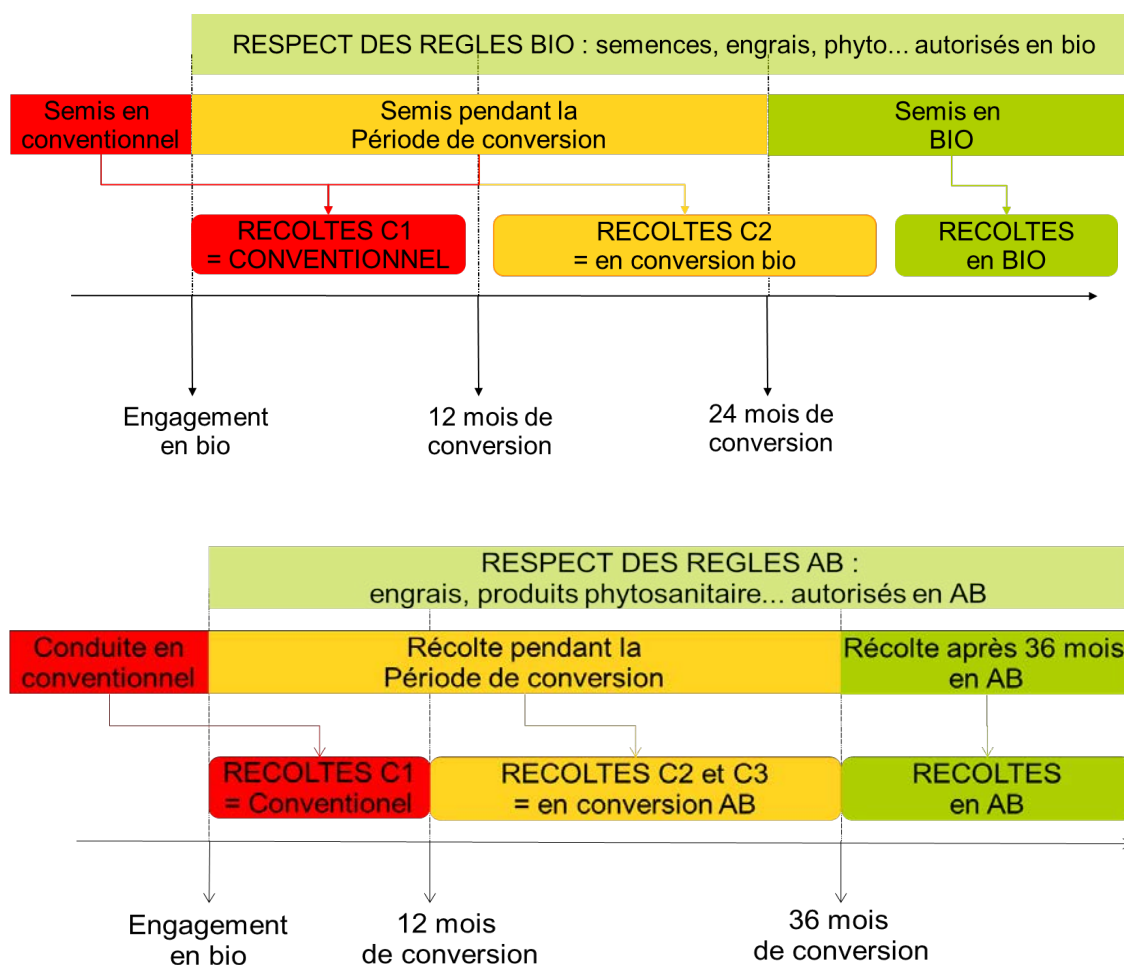


Vous pouvez retrouver l'ensemble de la documentation et des informations sur le site suivant :

<https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/filieres-et-territoires/agriculture-biologique/publications/guide-conversion/>

### 3/ Période de conversion

La période de conversion est de 2 ans pour les cultures annuelles à partir du semis et de 3 ans pour les cultures pérennes. Il existe des espèces considérées comme semi-pérennes, c'est-à-dire qui peuvent rester en place sur la parcelle plus d'une année. Pour ces catégories, la période de conversion varie selon l'année de production du bourgeon productif. Ainsi, pour les variétés remontantes de framboisiers, la conversion dure 2 ans, alors que pour les variétés non remontantes, dont la production est faite sur les branches fructifères de l'année N-1, la conversion est de 3 ans.



Cependant, compte tenu du fait que les règles du bio doivent être respectées dès la plantation, et considérant le coût des plants de framboisiers bio, il est conseillé de ne planter des framboisiers en agriculture biologique qu'une fois la période de conversion des terres achevée.

Cependant, ces deux années pourront être mises à profit pour la préparation des parcelles (engrais verts, fumures de fond... ). Cette planification de la conversion est celle proposée en général pour toutes les cultures spéciales et maraîchères.

La réglementation bio a évolué en janvier 2022 ; aussi la certification des plants de framboisier est possible dès lors que les drageons proviennent d'une plante-mère dont le cycle de production respecte les règles du cahier des charges de l'AB depuis au moins 2 saisons de végétation.

## 4/ Règles de certification AB du plant de framboisier et de la framboise

Lorsque les parcelles sont bio, il est obligatoire de planter des plants bio. En cas de non disponibilité de la variété choisie en plant bio, le producteur peut réaliser une demande de dérogation sur [www.semences-plants-biologiques.org](http://www.semences-plants-biologiques.org) avant plantation pour utiliser un plant non bio utilisable en bio.

Un plant bio doit être issu de drageons biologiques. Pour être biologique, un drageon doit être issu d'une plante parentale conduite selon le mode de production biologique pendant au moins 2 saisons. En cas de non disponibilité de drageons biologiques, il est possible de demander une dérogation pour utiliser des drageons non bio. Le plant de framboisier issu d'un drageon non biologique ne peut être certifiés en AB que s'il a été élevé (période d'élevage = période végétative) pendant plus de 6 mois à partir du prélèvement du pied mère.

Pour pouvoir produire des framboises bio, il faut utiliser un drageon biologique directement planté en terre ou un plant de framboisier certifié bio. Cependant, il est important de distinguer 2 cas en fonction du délai de production des framboises :

- ▶ si la récolte a lieu moins de 3 mois après la plantation, seuls les plants certifiés bio issus de drageons bio sont autorisés
- ▶ si la récolte a lieu plus de 3 mois après la plantation d'un plant ou drageon, ceux-ci doivent être certifiés bio. En cas de non disponibilité, une dérogation pour l'utilisation de plants ou drageons non biologiques peut être demandée.

Type de plant	Durée d'élevage	Statut	Argumentation
Plant motte issu de drageon biologique		CERTIFICABLE AB	Le drageon d'origine est biologique
Plant frais issu de drageon biologique		CERTIFICABLE AB	Le drageon d'origine est biologique
Plant frigo issu de drageon biologique		CERTIFICABLE AB	Le drageon d'origine est biologique
Plant motte issu de plant frigo biologique		CERTIFICABLE AB	Certifiable car issu d'un plant biologique
Plant motte ou frais ou frigo issu de drageon frais non biologique	Moins de 6 mois (à partir du prélèvement sur le pied mère)	NON CERTIFICABLE AB	Période d'élevage inférieur à 6 mois, le drageon doit être biologique pour que le plan puisse être certifié AB
Plant frais issu de drageon non biologique	> 6 mois	CERTIFICABLE AB	La période d'élevage est supérieure à six mois
Plant frigo issu de drageon non biologique	> 6 mois	CERTIFICABLE AB	La période d'élevage est supérieure à six mois

\* La période d'élevage correspond à la période végétative





## CYCLE DES FRUITS FRAMBOISES

# LES CARACTÉRISTIQUES DU FRAMBOISIER ET LE CYCLE CULTURAL

Le framboisier (*Rubus idaeus*) est une plante pérenne plutôt rustique appartenant au genre *Rubus*, comme la ronce. Il se compose de nombreuses cannes formées à partir d'un système racinaire drageonnant. En fonction des variétés, les cannes peuvent atteindre 1,5 à 2 m (voir plus) de hauteur. En avril, les jeunes pousses qu'on appelle drageons sortent de terre et formeront les nouvelles cannes de l'année. Les fruits sont produits de façon échelonnée sur des latérales fruitières.

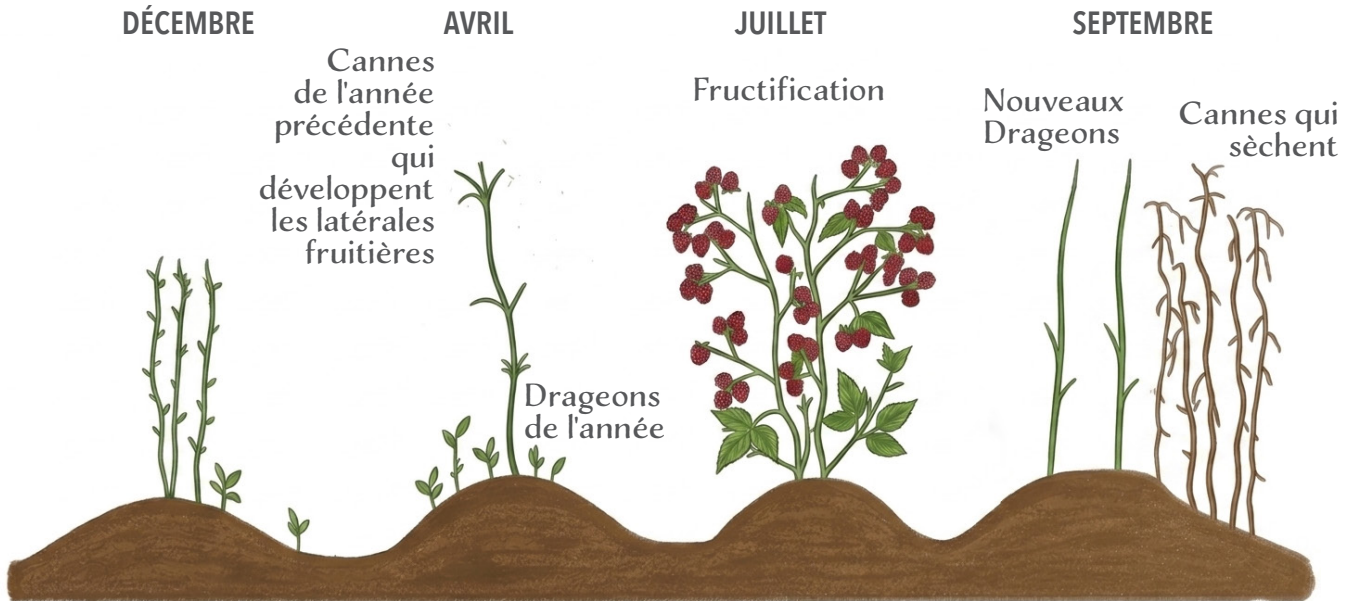
En fonction de leur fructification, il existe 2 types de framboisiers :

- ▶ les framboisiers non remontants : fructifient une seule fois dans l'année entre juin et juillet sur les cannes de l'année précédente
- ▶ les framboisiers remontants : fructifient deux fois dans l'année : une première fois entre juin et juillet sur les cannes de l'année précédente puis une deuxième fois en août et septembre aux premières gelées sur les cannes de l'année en cours.

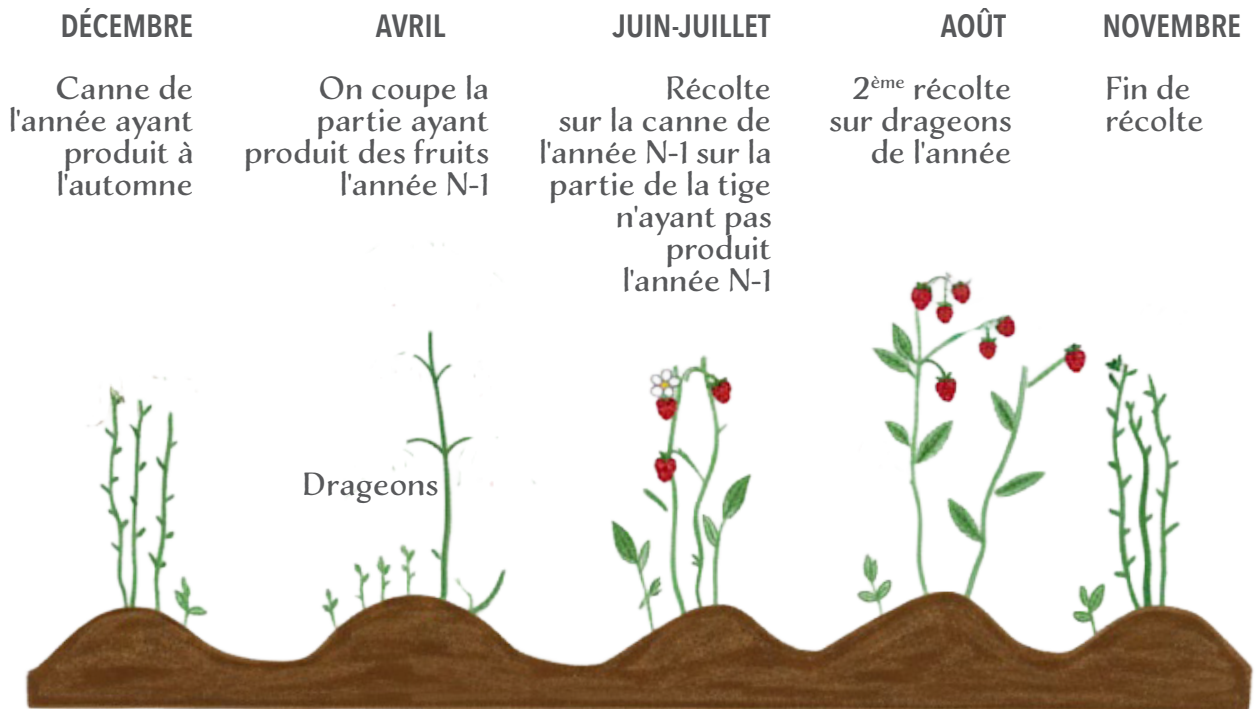
Les framboisiers remontants offrent 30 % du potentiel de récolte dès la première année.

Bisannuelles, les cannes se dessèchent et meurent la deuxième année après la fructification.

## CYCLE DE PRODUCTION D'UN FRAMBOISIER NON REMONTANT



## CYCLE DE PRODUCTION D'UN FRAMBOISIER REMONTANT



Illustrations générées avec l'IA d'après les dessins de Nathalie DESCHAMP



## BOUTONS FLORAUX DE FRAMBOISIER

# LE CHOIX VARIÉTAL

Le choix des variétés joue un rôle dans les dates de production et de récolte des framboises. Il est conseillé de prévoir différentes variétés pour échelonner la récolte dans le temps (de mai à octobre). La forme, la couleur et le goût des fruits varient selon les variétés. En fonction de vos débouchés, il conviendra de bien choisir les variétés les mieux adaptées à certains marchés. Attention au choix des variétés de framboisiers, certaines ont de forts besoins en froid durant l'hiver.

## PRÉSENTATIONS DES PRINCIPALES VARIÉTÉS CULTIVÉES EN FRANCE

(liste non exhaustive) :

Variétés non remontantes	Description
Meeker	Fruits ronds, sucrés. Bonne tenue à la congélation.
Tulameen	La référence actuelle du marché. Fruits coniques, sucrés. Bonne tenue à la congélation.
Willamette	Fruit très coloré. Facile à cueillir. Adaptée pour la transformation.
Capitou	Adaptée au sol calcaire.

Variétés remontantes	Description
Héritage	Variété rustique à port droit. Petits fruits plutôt ronds, peu gou-teux. Facile à produire.
Ruby Fall	Fruits coniques, colorés et très sucrés. Mais variété à port retom-bant.
Enrosadira	Fruits coniques, sucrés. Sensibilité à l'eriophyes (acarien).
Polka	Fruits brillants et colorés. Adaptée pour la vente directe.
HimboTop	Tolérante au phytophthora. Fruits coniques et clair mais tendance à l'affaissement sans couler
Fall Gold	Fruits de couleur jaune orangé, très sucrés. Framboise à petit calibre.
Kwanza	Fruits ronds, brillants, réguliers Attention à la qualité du débournement au printemps

Pour plus d'informations et de détails sur certaines variétés, vous pouvez consulter les fiches techniques disponibles sur le site internet de l'ADIDA : <https://adida19.odoo.com/variete>

L'ADIDA (Association d'Information et de Développement Agricole) est un site expérimental sur les petits fruits rouges situé en Corrèze.

Le cahier des charges de l'Agriculture Biologique incite les producteurs bio à utiliser des plants certifiés bio. Pour consulter la liste des variétés disponibles en AB, vous pouvez vous rendre sur le site internet de Semences et plants biologiques : <https://www.semences-plants-biologiques.org/#/>

Toutefois, en raison du manque de disponibilité pour certaines variétés, il est encore possible de faire une demande de dérogation pour utiliser des plants non traités.





## FILETS D'OMBRAJE SUR TUNNELS

# LA CONDUITE DU FRAMBOISIER

## A

## BESOINS DU FRAMBOISIER ET TYPE DE SOL

Le framboisier apprécie, de préférence, un sol frais, léger, sableux, riche en matière organique (MO) et légèrement acide avec un pH compris entre 5,8 et 6,5.

Il est sensible à l'asphyxie racinaire, il craint l'excès d'eau.

Le framboisier ne se plaît pas en sol très calcaire. Il y a un risque de chlorose et d'avoir de faibles rendements. Il ne pousse pas bien non plus...

Si le sol est trop argileux ou asphyxiant, il est préférable de conduire les framboisiers sous abris et sur buttes.

Le framboisier affectionne les zones fraîches, sans eau stagnante, et les sols riches en humus.

Il peut être installé en plein soleil mais apprécie l'ombre partielle. Il craint les forts ensoleillements estivaux accompagnés de températures élevées (> 30 °C) qui occasionnent des brûlures (coups de soleil) sur les fruits et une mauvaise pollinisation (fruits déformés).

## B

## PRÉPARER SA PLANTATION

Une analyse de sol avant la plantation est fortement conseillée pour vérifier le pH et la texture du sol. En fonction des résultats de cette analyse, des adaptations sont possibles, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un conseiller spécialisé en petits fruits.

Il est important d'implanter les framboisiers dans une parcelle où le sol aura été bien préparé et meuble, et d'éviter les situations où l'eau peut stagner en hiver (source de maladies et d'asphyxie racinaire).

Un poteau de 1,60 m de hauteur tous les 5 m sera à prévoir pour le palissage des framboisiers.

Il est conseillé d'apporter du fumier composté avant plantation entre 25 et 50 tonnes/ha (ne pas dépasser 50 tonnes/ha avant la plantation).

## C CHOISIR DES ABRIS

Les framboisiers peuvent être installés sous abris ou en plein air. Toutefois la culture sous abris est un gage de réussite technique et de qualité des fruits. Une couverture parapluie, au moment de la floraison, permet de diminuer le risque de maladies (notamment le botrytis) et, lors de la récolte, d'assurer une cueillette des fruits tous les 2 jours, quelles que soient les conditions météo, et ainsi diminuer la pression liée à la *Drosophile suzukii*, en garantissant une bonne prophylaxie.

En raison des fréquentes périodes de canicule durant l'été, il est recommandé de mettre en place des filets d'ombrage pendant la saison estivale pour protéger les fruits des coups de soleil.

Il faut prévoir des abris suffisamment grands pour cueillir dessous et circuler facilement : au minimum 5 m de largeur pour pouvoir y implanter 2 rangs et ne pas dépasser 40 à 50 m de longueur de rangs.



Il est possible de remonter les plastiques en hiver et de remettre les bâches avant floraison pour protéger les fleurs.

La conduite sous abris offre plusieurs atouts sanitaires et techniques : fruits plus charnus et plus brillants, amélioration de l'aspect visuel, moins d'oubli et de surmaturité pour une meilleure gestion de la *Drosophile suzukii* et d'autres maladies fongiques.

## D RÉUSSIR SA PLANTATION

La plantation peut se faire à partir de plants en racines nues ou de plants en mottes.

Les plants en racines nues seront installés entre novembre et mars tandis que les plants en mottes peuvent être mis en place au printemps jusqu'en juin selon les conditions météo (éviter si temps chaud et sec).

La densité de plantation conseillée sur le rang est de 0,5 m entre plants.

L'inter-rang sera à adapter en fonction de la largeur de votre matériel de gestion de l'inter-rang (tracteur ou tondeuse...) et/ou de la largeur de l'abri. Toutefois, l'inter rang ne devrait pas être inférieur à 1,6 voire 1,8 m de largeur pour ne pas pénaliser la circulation des cueilleurs.

Sous des abris 5 m avec une implantation à 0,5 m sur le rang dont la longueur est de 50 m, il faudra compter une densité de plantation de 7 000 à 8 000 plants/ha.

Il est conseillé de mettre en place un paillage (plastique, toile tissée ou d'origine organique) dès la plantation pour un bon développement des plants et une meilleure gestion de l'enherbement sur le rang.

*Cf. V. Gestion de l'enherbement en AB, p. 24.*

## E ENTRETIEN DE LA CULTURE

### FERTILISATION ET IRRIGATION

#### 1/ Fertilisation

Les besoins du framboisier sont les suivants : 50 N, 100 P, 150 K.

Le framboisier redoute l'excès d'azote qui engendre des problèmes de coulures des fruits, ainsi qu'un risque plus fort de développer des maladies et des problèmes de conservation des fruits. Il est indispensable de ne pas dépasser 50 tonnes de fumier composté par an par hectare avant la plantation. En entretien, il est conseillé d'apporter 30 à 50 tonnes de fumier composté tous les 2 ou 3 ans.

Un apport d'azote fractionné disponible au débourrement et à la floraison est à privilégier. L'utilisation de toiles tissées permet de faciliter les apports aux plantes.

Des apports en bore permettent d'avoir un meilleur calibre et favorisent la brillance des fruits. Des apports en fer permettent d'éviter les phénomènes de chlorose (feuillage jaunissant).

Seuls les apports de fertilisants portant la mention UAB (Utilisable en Agriculture Biologique) sont utilisables en AB (mention apposée sur l'étiquette, la facture et la fiche produit).

## 2/ Irrigation

Les besoins en eau du framboisier sont estimés à 1 500 m<sup>3</sup>/ha. En raison de son système racinaire superficiel, le framboisier a besoin d'apports d'eau réguliers. L'irrigation est souvent nécessaire en plein air et indispensable sous abris, elle doit être régulière.

Les besoins en eau du framboisier s'étalent de la floraison jusqu'après la récolte et de façon prioritaire du grossissement jusqu'à la maturité des fruits.



*Utiliser une gouge maraîchère permet de suivre l'humidité dans le sol de façon visuelle sur les 25 premiers cm du sol. Il est possible également d'implanter des sondes tensiométriques/capacitives pour bien surveiller l'humidité dans le sol.*

L'irrigation par le système de goutte-à-goutte (généralement 2 L/h) est le plus recommandé pour ne pas mouiller le feuillage, les fleurs et les fruits et ainsi éviter le développement de maladies. L'aspersion avec des sprinklers ou de micro-aspersion avec des micro-jets situés à 50 cm du sol, peut venir en complément du goutte-à-goutte. Si elle est positionnée en hauteur, l'aspersion permet de gérer l'hygrométrie sous abris en été. Toutefois le feuillage doit être sec avant la nuit pour éviter le développement et la propagation des maladies fongiques.

L'idéal est de pouvoir combiner les systèmes de goutte-à-goutte, pour limiter les pertes en eau, et d'aspersion, pour remonter l'hygrométrie et baisser la température de quelques degrés pendant les périodes de fortes chaleurs estivales.



*Sur sols très filtrants (sableux), il est conseillé de privilégier 2 lignes de goutte-à-goutte par rang pour assurer un bulbe d'irrigation sur l'ensemble du système racinaire traçant.*

## 3/ Palissage

Le palissage des framboisiers est vivement conseillé. Un palissage horizontal permet de maintenir les cannes bien droites. Il est aussi recommandé d'installer un palissage pour les latérales, cela les soulage de leur poids et, grâce à un « peignage » de la végétation (répartition des latérales sur le support), facilite nettement la récolte : des fruits plus visibles (moins d'oublis et donc de fruits à surmaturité) et une récolte plus rapide !



*Il est possible d'utiliser du filet souple à ramer pour le palissage horizontal.*



## PALISSAGE HORIZONTAL DES LATÉRALES DE FRAMBOISIER

## 4/ Taille

La taille consiste à éliminer les cannes desséchées ayant déjà produits des fruits. Durant l'hiver, il est conseillé de tailler et conserver uniquement 6 à 8 cannes par mètre linéaire et éliminant les autres cannes. Les cannes conservées pour la saison suivante doivent être rabattues à « hauteur d'yeux » (environ 1,60 m) pour faciliter la future cueillette des fruits au printemps suivant.

La taille du framboisier est indépendante de son mode de conduite. Elle va dépendre de la typologie du framboisier (remontant/non remontant) et du créneau de production souhaité.

Pour les variétés remontantes, 2 options de taille sont possibles :

- ▶ **pour avoir une seule période de récolte par an**, tailler en coupant à ras en hiver toutes les pousses de l'année. Dans ce cas au printemps, sélectionner seulement 6 à 8 cannes par mètre linéaire. Cette technique a l'avantage de ne pas épuiser la plante, d'aérer la culture et d'optimiser le calibre des fruits
- ▶ **pour avoir deux récoltes par an**, tailler en hiver en dessous de la partie ayant porté des fruits l'été précédent et conserver uniquement 3 ou 4 cannes par mètre linéaire et couper à ras les autres cannes. De nouvelles cannes vont pousser en cours de culture. Il faudra en garder 2 au maximum et supprimer les cannes dès lors qu'elles auront terminé leur production.

Pour les variétés non remontantes :

- ▶ tailler en hiver à ras du sol les cannes ayant fructifié pendant l'été (en principe elles ont séché), ainsi que les rejets trop faibles ; et conserver 6 à 8 cannes, les plus vigoureuses ayant poussé dans l'année, par mètre linéaire.



Vidéo sur la taille du framboisier (YouTube, Chambre d'agriculture Dordogne) :

- ▶ *Vous êtes producteurs de petits fruits ? Les étapes clés de la taille de vos framboisiers.*



Il est conseillé de renouveler les plants de framboisiers dès lors que le calibre des fruits commence à chuter, c'est-à-dire tous les 5 à 7 ans en général.



## PLANTATION DE MINI-MOTTES EN FRAMBOISIER

# LA GESTION DE L'ENHERBEMENT EN AB

La gestion de l'enherbement sur le rang se fait grâce à la mise en place d'un paillage. L'inter-rang pourra être travaillé ou couvert avec un enherbement permanent spontané ou semé.

## AVANTAGES/INCONVÉNIENTS DES DIFFÉRENTS PAILLAGES

Variétés non remontantes	Avantages	Inconvénients
Paillage plastique	Facilité de mise en œuvre	Peu durable et peu écologique
Toile tissée	Durable et réutilisable	Coût élevé à l'achat
Paillage organique (BRF, toile de chanvre, miscanthus, paille...)	Naturels Apport de matière organique Possibilité d'influencer la valeur du pH Augmente la porosité du sol	Attention aux faims d'azote Réservoirs à ravageurs (merles, rats taupiers, campagnols...) : nécessite de l'entretien

Sous abris, il est conseillé de maintenir une bande enherbée en inter-rang pour faire respirer le sol, augmenter l'hygrométrie et ainsi favoriser la biodiversité et le calibre des fruits. Elle pourra être entretenue à l'aide d'un petit broyeur ou d'une tondeuse selon la taille de l'inter-rang.





## TOILE TISSÉE VISANT LA GESTION DE L'ENHERBEMENT

# LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE EN AB

## A LES 3 PRINCIPAUX LEVIERS

### 1/ Les mesures prophylactiques

En agriculture biologique, la **prophylaxie** est encore plus essentielle pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

#### En plein champ

La présence naturelle de la flore endémique aux alentours des parcelles de framboisiers est généralement favorable au maintien de la biodiversité et souvent à celle d'un cortège d'auxiliaires visant certains ravageurs des framboisiers (pucerons, acariens...).

Il est nécessaire cependant d'enlever l'herbe dans les trous de plantations afin de limiter la concurrence à la lumière et à l'eau par rapport aux framboisiers par des méthodes manuelles ou mécanisées de désherbage ou encore par la couverture de l'inter-rangs.

#### Sous abris

Les mêmes recommandations qu'en plein champ sont préconisées pour gérer l'enherbement. Il est fortement recommandé d'enlever les vieilles feuilles provenant du nettoyage et de les exporter hors de la parcelle pour une meilleure gestion des populations des acariens et de l'oïdium.

En plein champs et sous-abris, en période de drosophiles, éviter de laisser des fruits dans les allées d'autant plus sous abris. L'idéal est de les évacuer dans des bidons hermétiques à l'extérieur de la parcelle.

**L'observation régulière des cultures dans les parcelles est absolument essentielle !**

## PRODUITS PHYTOSANITAIRES UTILISABLES EN AB

Les produits phytosanitaires utilisables en AB (UAB) doivent avoir leur substance active autorisée au niveau communautaire donc inscrite sur l'annexe I du règlement UE 2021/1165 et bénéficier d'une AMM sur le territoire national (comme tous les autres produits phytosanitaires). Ce sont exclusivement des produits d'origine naturelle (animale, végétale, minérale).

Dans le catalogue E-Phy.anses <https://ephy.anses.fr/produits-substances> ..., un filtre permet d'identifier les produits UAB. De même, le site permet de filtrer les produits dits de biocontrôle.

***Pour en savoir plus** : Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques (ITAB) : <https://itab.bio/substances/fiche-substance-de-base/fiches-dusage-par-filiere>*

Des dérogations peuvent être accordées en cours de saison par la DGAL pour certains produits. La liste des dérogations 120 jours est consultable sur le site de la DGAL ou de la Commission européenne.

Des PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes) peuvent également être employées. Elles n'ont pas d'AMM et sont soit des substances de base, soit des substances naturelles à usage biostimulant : <http://substances.itab.asso.fr/>

- ▶ Les substances de base sont des substances principalement non utilisées comme des produits phytopharmaceutiques, mais qui sont utiles pour la protection des végétaux et qui n'ont pas d'effets nocifs. Elles ne nécessitent pas d'AMM en France mais une approbation au niveau européen pour un usage sur une ou plusieurs cultures (règlement européen CE n°1107/2009). Une fois les substances approuvées au niveau EU, elles doivent être encore autorisées en AB. Les Substances de Base sont autorisées avec des restrictions d'usages spécifiques. La liste des substances de base utilisables en agriculture biologique consultable sur le site de l'ITAB (pictogramme UAB pour celles utilisables en AB) ainsi que sur le site de la Commission européenne.
- ▶ Les substances naturelles à usage biostimulant ou SNUB (action fertilisante) définies dans un décret du ministre de l'Agriculture en avril 2016 sont listées dans un l'article D4211-11 du code de la santé publique. Cet article recense les plantes ou parties de plantes médicinales dont la vente est autorisée par d'autres personnes que des pharmaciens. Plus d'une centaine de plantes telles que la camomille et la menthe y sont inscrites.

On peut obtenir les PNPP en mélangeant une ou plusieurs des substances citées ci-dessus avec de l'eau (macération qui permet d'obtenir les purins par exemple) ou en réduisant la plante en poudre après l'avoir séchée. D'autres procédés de fabrication sont possibles. Dans tous les cas, le mode d'obtention d'une PNPP sera simple et nécessitera peu de moyens car il doit rester accessible à tous.

*Important : Dans la suite de ce guide, nous ferons référence au canevas phyto Framboisiers qui est mis à jour annuellement à partir de l'actualité réglementaire décrite ci-dessus. Pour connaître, les doses homologuées, les DAR (Délai Avant Récolte), ZNT (Zone Non Traitées), [veuillez cliquer sur ce lien.](#)*



## C GESTION DES RAVAGEURS

Les framboisiers peuvent être affectés par les principaux ravageurs suivants :

- ▶ Pucerons
- ▶ Acariens
- ▶ *Drosophiles suzukii*

### FICHES RAVAGEURS

> Pages 30 à 35



## Pucerons

30



### DESCRIPTION

Les pucerons sont souvent inféodés à certaines variétés et liés à une mauvaise gestion de l'azote.

- **Grand puceron vert (*Amphorophora idaei*)** : se développe préférentiellement sur la variété Tulameen. Compte tenu de la vélocité de ce ravageur, des parasitoïdes de type *Aphidius ervi* semblent les plus efficaces dans la gestion de ce puceron.
- **Petit puceron vert (*Aphis idaei*)** : vit en colonie à l'apex des pousses. Bonne régulation naturelle par l'ensemble des auxiliaires connus. L'impact des pucerons provient surtout du miellat produit par les pucerons et de la fumagine qui se développe sur les fruits et sur les feuilles. Ceci a pour conséquence de ralentir la vitesse de cueillette (augmentation des déchets) et de pénaliser la photosynthèse.

### SYMPTÔMES ET DÉGÂTS

Les dégâts sont répartis en 2 catégories :

- **Les dégâts directs** : ils affaiblissent la plante et excrètent des gouttelettes de miellat, substance sucrée sur laquelle peuvent se développer des champignons noirâtres (ou fumagine) qui limitent la photosynthèse et déprécient commercialement les fruits atteints. Les dégâts sont liés à la densité de population et à leur localisation sur la plante.
- **Les dégâts indirects** : au cours de leurs piqûres, les pucerons sont capables de transmettre des particules virales. Ils jouent un rôle majeur dans la dissémination des maladies à virus. À ce titre, ils sont dangereux car quelques individus seulement suffisent pour entraîner des dégâts.

### CYCLE ET CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Les pucerons ont deux modes de reproduction : la reproduction sexuée et la reproduction asexuée (ou parthénogénétique).

Les femelles sexuées sont ovipares alors que les femelles parthénogénétiques sont vivipares (elles donnent naissance directement à de jeunes larves, génétiquement identiques, et capables de s'alimenter et de se déplacer aussitôt produites). La multiplication de ces insectes est très rapide, une génération se développe en une dizaine de jours quand les températures sont supérieures à 20 °C. Il peut y avoir jusqu'à 20 générations par an. Ils présentent une grande variabilité de cycles biologiques et se nourrissent exclusivement des plantes sur lesquelles ils prélèvent la sève élaborée après émission de salive parfois toxique.

## PROPHYLAXIE ET MÉTHODES DE LUTTE

La diversité des espèces de pucerons rend plus complexe la mise au point de stratégies.

Il convient en ce sens de combiner diverses méthodes de protection :

- Une prophylaxie par la gestion des adventices dans les abris et aux abords, et la vérification de l'état sanitaire des plants à réception (pour limiter leur développement le cas échéant).
- Éviter les excès d'azote.
- Mettre place de plantes relais pour la faune auxiliaire autochtone ou des infrastructures agro-écologiques favorables aux auxiliaires autour de la parcelle.
- Observer régulièrement (tous les 8 à 15 jours) les différents organes des plantes susceptibles de porter des pucerons (cœur, feuille, hampe, fleur...) pour une détection précoce des premiers foyers de pucerons et/ou d'exuvies.

La maîtrise des foyers passera par l'utilisation de la Protection Biologique Intégrée. Contre les pucerons, des prédateurs ou des parasitoïdes pourront être utilisés.

Il est possible de réaliser des lâchers d'auxiliaires : soit de parasitoïdes relativement spécifiques, introduits seuls ou en mélange (2 à 6 espèces), soit de prédateurs plus généralistes.

- **Des spécialités commerciales utilisables en bio existent** : huile essentielle d'orange autorisée en AB, savon noir (homologué en AB et autorisé en framboise) surtout pour le petit puceron.
- **Aménagement des abords des zones de production pour attirer les auxiliaires** :
  - **Parasitoïdes** : Guêpes parasitoïdes (praon, *Aphidius colemani*, *Aphidius ervi* ...)
  - **Prédateurs** : Chrysopes, Micromus, Syrphes



## Acariens

(surtout sous abris quand l'hygrométrie est faible)

32



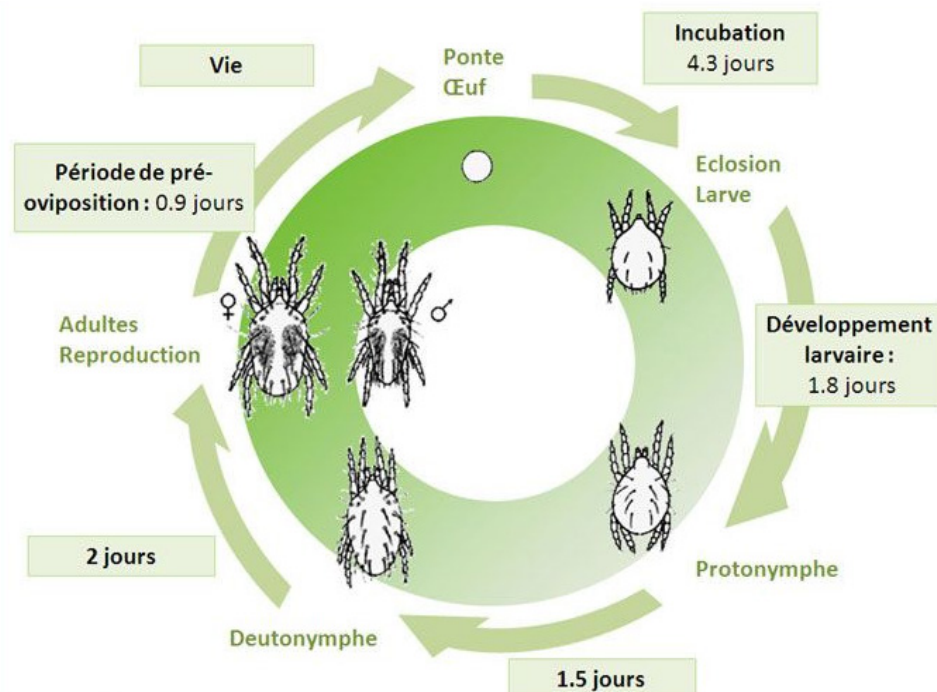
### DESCRIPTION

- Le **tétranyque tisserand** (*Tetranychus urticaea*): observable avec une loupe de terrain (grossissement X 8 ou 10). Se développe surtout en condition chaude et sèche.
- Le **phytopte du framboisier ou ériophyes** (*Phytoptus avellanae*): observable à la loupe binoculaire.

### CYCLE ET CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT

- **Tétranyque tisserand** (*Tetranychus urticaea*)

La femelle peut pondre une centaine d'œufs et le cycle de développement est inférieur à 20 jours. Les œufs sont pondus sur la feuille ou la surface du fruit. Il est possible d'observer 10 à 20 générations par an.



Source Ephytia : J. Poidatz ©Koppert Biological Systems

- **Eriophyes** (*Phytoptus avellanae*)

Le cycle ne comporte que 2 stades larvaires actifs et 2 stades immobiles.



Crédit photo : INVENIO

## SYMPTÔMES ET DÉGÂTS

- **Tétranyque** : piqûres des feuilles qui pénalise la photosynthèse pouvant aller jusqu'à la formation de toiles sur l'apex des pousses.
- **Eriophyes** : pénalise le calibre, empêche la maturation des drupéoles et donc augmente l'acidité des fruits. Il peut altérer la qualité du débourrement des plantes et entraîner des blocages physiologiques.

## PROPHYLAXIE ET MÉTHODES DE LUTTE

### Tétranyque :

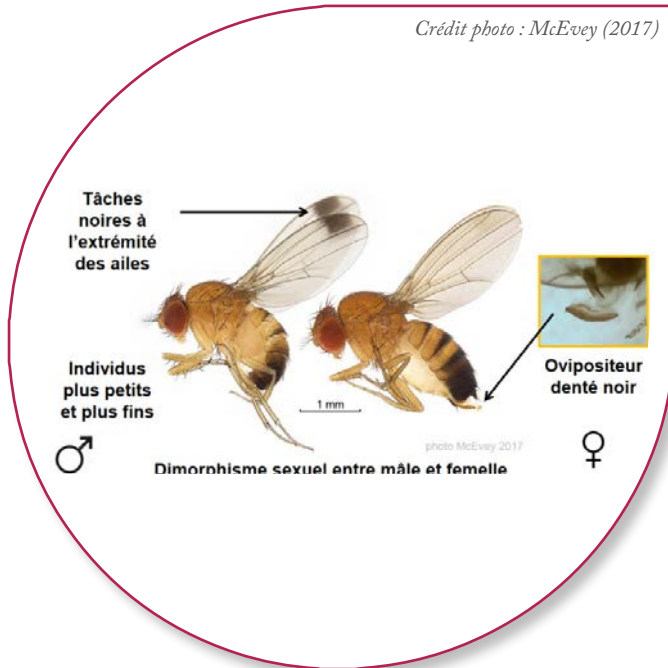
- Augmentation de l'hygrométrie par brumisation, micro-aspersion ou aspersion.
- Aménagement des abords des zones de production pour attirer les auxiliaires.
- PBI : apport de *Phytoseilus persimilis* en vrac ou en sachet / *Amblyseius californicus* en sachet

### Eriophyes :

- Augmentation de l'hygrométrie par brumisation, micro-aspersion ou aspersion
- Aménagement des abords des zones de production pour attirer les auxiliaires
- Actuellement en AB seul le soufre serait utilisable (attention le soufre peut brûler les plantes si les températures sont élevées et/ou en fonction des concentrations).
- Actuellement, il y a une méconnaissance des méthodes de luttes naturelles possibles.

## Drosophiles suzukii

34



### DESCRIPTION

La drosophile *suzukii* est une petite mouche de 3 mm qui présente un dimorphisme sexuel : les mâles sont facilement reconnaissables à leurs tâches noires présentes à l'extrémité des ailes et les femelles à leur ovipositeur marqué, denté et noir. Ce sont les principales caractéristiques qui différencient *Drosophila suzukii* des espèces indigènes de drosophiles.

### CYCLE ET CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Des femelles hivernantes fécondées assurent le redémarrage des populations au début du printemps. Différents hôtes alternatifs (fruits sauvages) permettent sa présence tout au long de l'année avec des pontes sur fruits d'hiver comme sur le gui par exemple.

Elles peuvent pondre plusieurs œufs par jour et sur différents fruits (cerise, gui, laurier cerise, mûre sauvage, raisin d'Amérique, sureau hièble et sureau noir, vigne), avec une fécondité totale pouvant être supérieure à 400 œufs par femelle. Les œufs sont insérés dans la baie et celle-ci peut héberger plusieurs larves.

Contrairement aux femelles des autres espèces du genre qui pondent dans des fruits en surmaturité, les femelles de cette espèce pondent dans les fruits avant qu'ils ne soient mûrs, ce qui représente un très fort potentiel de nuisibilité. En effet, les larves se développent alors dans les fruits sains, immatures et en train de mûrir. La vitesse de son cycle dépend de la température ambiante

et de l'hygrométrie : plus il fait chaud et humide, plus son cycle est rapide. Il peut se faire en moins de 2 semaines en fraise-framboise, voire 7 jours.



Source Ephytia : J. Poidatz ©Koppert Biological Systems



### PROPHYLAXIE ET MÉTHODES DE LUTTE

Pour limiter les attaques, il convient d'intervenir sur :

- **la fréquence des récoltes** : plus la récolte est fréquente, moins les larves ont le temps de se développer dans le fruit. C'est une méthode de lutte indirecte qui permet de commercialiser des fruits malheureusement contaminés et sans incidence sur leur qualité, et qui permet d'évacuer l'inoculum de la parcelle !
- **la gestion des déchets** : ne pas laisser traîner ses écartes de tri au sol mais les évacuer en dehors de la parcelle dans des bidons hermétiques pour les détruire.



### SYMPTÔMES ET DÉGÂTS

Cette espèce s'attaque aux fruits intacts, avant la maturation, grâce à son puissant ovipositeur qui lui permet de perforer la pellicule des baies saines pour y pondre ses œufs. Les larves consomment alors la pulpe, ce qui provoque l'effondrement des fruits et les rends acides en goût.

- **l'aération de la culture** : la gestion du feuillage permet un meilleur accès aux fruits par les cueilleurs et donc de limiter les oublis (qui permettent à la drosophile de faire son cycle complet) mais aussi de limiter une ambiance favorable au ravageur. Pour dépister la présence du ravageur, des pièges de détection peuvent être positionnés dans la parcelle. Ils peuvent être issus du commerce ou artisanaux. Dans ce dernier cas, une bouteille rouge avec un fond d'appât peut convenir [20 cc. d'eau + 20 cc. de vinaigre de cidre + quelques gouttes sirop et quelques gouttes savon (inodore)]. Il convient de les suivre régulièrement. Des fruits peuvent être également mis en observation pour surveiller la présence de larves et suivre l'émergence des éventuels adultes.

#### Auxiliaires :

A ce jour aucun auxiliaire n'a vraiment été mis en valeur. Cependant, des essais sont en cours.

Il est possible de faire des lâchers de mâles stériles.

## D GESTION DES MALADIES

Les framboisiers peuvent être affectés par les principales maladies suivantes :

- ▶ Rouille
- ▶ Oïdium
- ▶ *Phytophthora fragariae* : dépérissement du framboisier ou pourridié des racines
- ▶ *Botrytis cinerea* : pourriture grise
- ▶ *Didymella applanata* : maladie des brûlures des dards
- ▶ Anthracnose du framboisier
- ▶ Dessèchement des cannes

### FICHES MALADIE

> Pages 37 à 40



## Rouille



### SYMPTÔMES/DÉGÂTS

- Sporulation jaune orangé sur fruits (quelques drupéoles) ou face inférieure des feuilles.

### MOYENS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION

- Sous abris remonter les bâches et ventiler au maximum.
- Bonne gestion de l'hygrométrie.
- La variété Kwanza est très sensible à la rouille.

## Oïdium



### SYMPTÔMES/DÉGÂTS

- Feutrage blanc sur fruits et sur feuilles.

### MOYENS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION

- Attention au soufre, il est phytotoxique pour le framboisier en végétation.
- Variété Tulameen sensible à l'oïdium.
- Dès l'apparition des symptômes, éviter les courants d'air qui favorisent la diffusion de la maladie.

## *Phytophthora fragariae*



Le dépérissement du framboisier ou pourridié des racines - *Phytophthora fragariae*

### SYMPTÔMES/DÉGÂTS

- Effondrement des plantes, absence de développement de drageons.

### MOYENS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION

- Conduite sur buttes conseillée si sol hydromorphe.
- Bonne maîtrise de l'irrigation : éviter les excès d'eau.
- Attention propagation de la maladie via l'eau libre dans le sol.

## *Botrytis cinerea*



La pourriture grise causée par *Botrytis cinerea*

### SYMPTÔMES/DÉGÂTS

- Sporulation grise à la surface du fruit.
- Botrytis sur cannes : tâches huileuses marron foncé à gris souris (attention ne pas confondre avec *Didymella* : maladies des brûlures des dards).
- Feuilles et pétioles qui tombent ne laissant que les cannes.

### MOYENS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION

- Baisser les bâches avant floraison si elles sont remontées au cours de l'hiver.
- Surveiller l'hygrométrie et aérer la plante (éviter les amas de végétation).
- Gestion des ouvertures des abris pour une bonne circulation de l'air.

## *Didymella applanata*



La maladie des brûlures des dards, causée par *Didymella applanata*

### SYMPTÔMES/DÉGÂTS

- Tâches marquées marron sur cannes.
- Feuilles qui jaunissent puis tombent ne laissant que les pétioles sur les cannes.

### MOYENS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION

- Surveiller l'hygrométrie et aérer la plante (éviter les amas de végétation).
- Gestion des ouvertures des abris pour une bonne circulation de l'air.

## Anthracnose du framboisier



Crédit photo : Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection - MAFPAQ

### SYMPTÔMES/DÉGÂTS

- Tâches de petites tailles avec un halo nécrosé et l'intérieur blanc-beige sur les entre-nœuds des cannes.
- Feuilles tachetées avec halo nécrosé.
- Fruits avec effondrement de quelques drupéoles.
- Peu d'incidences sur la culture.

### MOYENS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION

- Surveiller l'hygrométrie et aérer la plante (éviter les amas de végétation).
- Gestion des ouvertures des abris pour une bonne circulation de l'air.

## Dessèchement des cannes

### SYMPTÔMES/DÉGÂTS

- Tâches violettes très marquées au niveau des cannes entraînant un effondrement des plantes

### MOYENS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION

- Éviter les amas de végétation et bien ventiler sous abris.



**Sous abris :  
10 tonnes/ha**

**En plein air :  
6-8 tonnes/ha**



# FRAMBOISIER

## EN SAVOIR +

### BIBLIOGRAPHIE

- ▷ *Anne DUVAL-CHABOUSSOU (CTIFL). Conduite de la framboise en France : itinéraires technico-économiques principaux. Note de synthèse - Cahiers Environnement-Sécurité (2022)*
- ▷ *Michel EDIN (CTIFL), Philippe MASSARDIER (Sicoly), Pierre GAILLARD (Cirea). Le framboisier (1999)*

### PÉPINIÉRISTES PROPOSANT DES PLANTS

DE FRAMBOISIERS BIO À LA VENTE : *Liste non exhaustive*

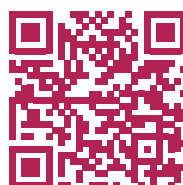
▷ *Pepimat :*



▷ *Ribanjou :*



▷ *Plants pro :*



▷ *Degrav'Agri :*



# Un guide rédigé par les conseillers bio et spécialisés en productions fruitières des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine

Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

**Animatrice du groupe et coordinatrice de la rédaction**

**Séverine CHASTAING**  
[severine.chastaing@cda47.fr](mailto:severine.chastaing@cda47.fr)

Chambre d'agriculture de la Corrèze

**Karine BARRIERE**  
[k.barriere@correze.chambagri.fr](mailto:k.barriere@correze.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de la Dordogne

**Nastasia MERCERON**  
[nastasia.merceron@dordogne.chambagri.fr](mailto:nastasia.merceron@dordogne.chambagri.fr)

**Nathalie DESCHAMP**  
[nathalie.deschamp@dordogne.chambagri.fr](mailto:nathalie.deschamp@dordogne.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

**Myriam CARMENTRAN-DÉLIAS**  
[myriam.carmentrans@cda47.fr](mailto:myriam.carmentrans@cda47.fr)

Équipe ADIDA (Relectrice)

**Justine AUZEL**  
[adida.voutezac@gmail.com](mailto:adida.voutezac@gmail.com)



**Communication et conception PAO**

Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine

**Pascaline RAPP**  
**Elisabeth UMINSKI**  
**Patricia MOURET**

Conception design graphique

**Sabrina AMBRE BILLER** | [www.sabdesigner.com](http://www.sabdesigner.com)

*Directeur de publication : Bernard Layre, Président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine*

*Siège administratif : Boulevard des Arcades 87060 Limoges Cedex 2*

*Reproduction interdite sans l'accord préalable des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.*

*Crédits photos : Adobe Stock (couverture) et Chambres d'agriculture sauf mentions spéciales.*

*Parution 2026*

Le Guide CONDUITE DU FRAMBOISIER en AGRICULTURE BIOLOGIQUE en NOUVELLE-AQUITAINE s'adresse aux futurs installés pour leur permettre de faire les meilleurs choix et de réussir leur installation. Il s'adresse également aux producteurs en agriculture biologique ou en projet de conversion pour leur fournir des informations techniques.

## VOS CONTACTS AB DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

CIA Charente-Maritime Deux-Sèvres

**Romain BASSET**

☎ 06 89 17 81 30

[romain.basset@cmds.chambagri.fr](mailto:romain.basset@cmds.chambagri.fr)

CIA Charente-Maritime Deux-Sèvres

**Céline MARSOLLIER**

☎ 06 70 53 48 99

[celine.marsollier@cmds.chambagri.fr](mailto:celine.marsollier@cmds.chambagri.fr)

CDA Charente

**Anne-Laure VEYSSET**

☎ 06 25 64 54 55

[anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr](mailto:anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr)

CDA Gironde

**Yann MONTMARTIN**

☎ 06 85 03 92 83

[y.montmartin@gironde.chambagri.fr](mailto:y.montmartin@gironde.chambagri.fr)

CDA Landes

**Emmanuel PLANTIER**

☎ 06 85 09 73 72

[emmanuel.plantier@landes.chambagri.fr](mailto:emmanuel.plantier@landes.chambagri.fr)

CDA Vienne

**Hervé THOMAS**

☎ 06 82 24 07 79

[hervé.thomas@vienne.chambagri.fr](mailto:hervé.thomas@vienne.chambagri.fr)

CDA Haute-Vienne

**Christelle FAUCHERE**

☎ 06 69 07 93 21

[christelle.fauchere@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:christelle.fauchere@haute-vienne.chambagri.fr)

CDA Creuse

**Noëlie LEBEAU**

☎ 07 71 07 81 16

[noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr](mailto:noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr)

CDA Corrèze

**Anne-Claire JAMET**

☎ 07 63 45 22 93

[claire.jamet@correze.chambagri.fr](mailto:claire.jamet@correze.chambagri.fr)

CDA Dordogne

**Laura DUPUY**

☎ 06 02 19 62 07

[laura.dupuy@dordogne.chambagri.fr](mailto:laura.dupuy@dordogne.chambagri.fr)

CDA Lot-et-Garonne

**Séverine CHASTAING**

☎ 06 77 01 59 97

[severine.chastaing@cda47.fr](mailto:severine.chastaing@cda47.fr)

CDA Pyrénées-Atlantiques

**Ludivine MIGNOT**

☎ 06 24 44 00 27

[l.mignot@pa.chambagri.fr](mailto:l.mignot@pa.chambagri.fr)



[nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr](http://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr)

